

## Conseils de Quartiers - Révision de la Charte de fonctionnement

**Mme l'Adjointe PRESSE, Rapporteur :** Les Conseils de Quartier ont été institués par une délibération du Conseil Municipal du 15 janvier 1996 qui a défini, dans une «Charte», leurs principes de fonctionnement.

La nouvelle équipe municipale a souhaité poursuivre et développer cette procédure de dialogue avec les Bisontins, d'une part en assurant de juillet 2001 à février 2002, le renouvellement des 13 Conseils, et d'autre part, en procédant à l'actualisation de la Charte de fonctionnement.

Treize réunions publiques sont organisées dans les quartiers pour inviter les habitants à s'inscrire dans le Conseil de leur quartier.

Chaque habitant est invité à participer à cette réunion par un courrier du Maire et reçoit la plaquette de présentation des Conseils diffusée lors d'un précédent Conseil Municipal.

Chaque réunion publique est l'occasion de dresser le bilan du travail accompli par le Conseil et d'évoquer les dossiers importants concernant la vie du quartier.

Parallèlement, l'Adjointe et la commission en charge de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté ont entamé une démarche pour mettre à jour les principes de fonctionnement définis dans la Charte. Ils se sont appuyés sur le bilan élaboré en mars 2001 par les élus en charge de ce dossier sous la précédente Municipalité.

Chaque Conseil a été invité à formuler ses propositions et la Commission a étudié ce dossier lors d'une réunion en octobre.

Les grands principes régissant la procédure bisontine n'ont pas fait l'objet de remise en cause et notamment les éléments les plus spécifiques :

### - le découpage en treize quartiers

La définition initiale a cherché à déterminer des secteurs cohérents au regard de la perception des habitants eux-mêmes et de leur sentiment d'appartenir à un quartier, sans rechercher un équilibre des poids de populations. Ce découpage n'a fait l'objet d'aucune contestation même si certains secteurs peuvent apparaître très importants (Planoise, Cras-Chaprais) ou avoir des contours moins définis (La Grette-La Butte). Il est à noter que ce découpage est aujourd'hui repris dans de nombreux dossiers et qu'il a été confirmé par l'INSEE pour l'organisation du dernier recensement.

### - la qualité de conseiller de quartier

Elle continue à être réservée aux seuls habitants considérés à titre individuel. Les acteurs de quartier non-résidents, commerçants, enseignants, acteurs sociaux, peuvent participer aux travaux en tant que personnes ou groupes invités ou associés par le Conseil.

### - la coprésidence du Conseil

Elle est assurée par un habitant élu parmi les conseillers et par un élu municipal désigné par le Maire par arrêté. Ce choix original de la procédure bisontine n'a fait l'objet d'aucune mise en cause depuis la création et a été considéré, lors des bilans, comme un élément assurant à la fois une forte légitimité et la garantie d'un bon fonctionnement.

Le texte modifié réaffirme la place des Conseils de Quartiers comme espace de dialogue et d'échange permanent entre les élus et les habitants dans le cadre d'une démarche de démocratie participative. Les modifications portent sur des points limités, essentiellement pour tenir compte de la pratique réelle des Conseils après une expérience de 5 années.

Le Conseil Municipal est invité à adopter la Charte ainsi modifiée.

**«M. Bernard LAMBERT :** Remarque qu'on a soulevée en commission avec Mme PRESSE, le découpage des treize quartiers selon nous pose problème, quartiers trop lourds, population trop forte et il eût été préférable de revoir peut-être plus attentivement certains quartiers, je pense à la Grette, la Butte, Planoise, je ne parle pas du nombre d'habitants, ceux qui sont concernés par rapport à un seul conseil de quartier, il y a problème manifeste. Moi je ne suis pas d'accord et je le redis à haute et intelligible voix Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** D'accord, c'est votre avis.

**M. Jean ROSSELOT :** Je suis du même avis, quand je vois le cas du comité de quartier des Montboucons pour le moment rattaché à Montrapon qui devra peut-être se réunir au cinéma Montjoye, il y a à mon avis un défaut de limite qui épouse bien l'identité des quartiers. Montboucons ce n'est pas Montrapon. A mon avis, il faudrait redessiner les quartiers en les faisant mieux refléter l'homogénéité j'allais dire des populations différentes de Besançon, les Montboucons c'est une population, elle n'est pas celle de Montrapon. Deuxièmement, il faudrait quand même être un peu égalitaire dans le choix des moyens. Je suis très content de ce qu'on fait à Velotte, j'en suis très content pour les gens de Velotte mais quand je ne vois rien pour certains quartiers, ça va effectivement du centre-ville jusqu'aux Montboucons, je trouve qu'il y a vraiment une inégalité qui n'est pas digne d'un socialiste Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** Je m'excuse mais vous confondez un peu les choses. Nous sommes en train de parler de conseil de quartier, vous parlez de comité de quartier.

**M. Pascal BONNET :** Monsieur le Maire, sur ce sujet tout au long du mandat précédent, je me suis abstenu, ayant à l'époque siégé dans la commission et j'ai été amené à travailler sur ces questions et je dois dire qu'aujourd'hui votre révision ne donne pas envie de voter pour et va m'amener à m'abstenir encore. Je rappelle que cela a été une grande ambition du mandat précédent et qu'on est arrivé quand même avec une certaine déception à la fin de ce mandat avec un fonctionnement qui était très variable d'un quartier à l'autre.

**M. LE MAIRE :** Non, ce n'est pas vrai.

**M. Pascal BONNET :** C'est ce que tout le monde sait, alors ce n'est peut-être pas vrai pour vous... D'ailleurs, le refus initial au mandat précédent de voir des antennes de quartier a été remis en question en cours de mandat et on a abouti aux points publics en parallèle avec le principe des conseils de quartiers. Aujourd'hui après un débat dans la ville, à l'occasion en particulier des élections municipales, il serait possible d'améliorer le fonctionnement et quand je lis cette révision, je ne vois pas grand chose de nouveau alors je rejoins mes collègues sur le fait que le découpage qui a été choisi il y a 6 ans, on ne le remet absolument pas en question comme si les choses de toute façon ne pouvaient être que totalement bonnes.

**M. LE MAIRE :** Ce découpage a été confirmé par l'INSEE, vous le savez.

**M. Pascal BONNET** : Je ne parle pas de l'INSEE, je parle de politique et d'expression réelle des quartiers, pas de statistiques. Ensuite il y a un autre élément que nous avons développé avec Nicole WEINMAN lors de la campagne quant à la représentativité de ces quartiers. Le clivage qui se manifestait dans certains quartiers entre les résidents et les commerçants aurait pu être évité par la notion de collèges de résidents, de commerçants et d'associations en tant que tels au sein du conseil de quartier et non pas invités à la demande, d'autant que les professionnels, les commerçants paient leur taxe professionnelle, ils peuvent aussi s'exprimer dans le cadre de ce conseil plutôt que de voir comme cela a été le cas dans certains quartiers des oppositions favorisées par le conseil de quartier entre les résidents et les commerçants. Dans ces conditions, je m'abstiendrai encore.

**M. LE MAIRE** : Moi je trouve que ça ne se passe pas si mal que cela mais de toute façon vous ne serez jamais satisfait.

**M. Bernard LAMBERT** : Monsieur le Maire, très franchement qu'est-ce qui gêne à ce qu'il y ait sur cette proposition faite par l'opposition municipale une acceptation de votre part ? Je ne comprends pas, ce n'est pas politique, c'est constructif, ça permet d'être plus près, ça permet de mieux travailler. Monsieur le Maire, quand on fait des propositions en commission, qu'on travaille, qu'on est présent, on renouvelle ces propositions en séance plénière et ce n'est pas suivi et vous avez l'air de dire on booste et on continue. Non, Monsieur le Maire, acceptez au moins une fois une proposition. Vous voulez qu'on parle de la violence, qu'on profite de ce dossier-là pour parler de la violence et de l'insuffisance de certaines relations et de certaines constructions ? On peut le faire Monsieur le Maire, donc s'il vous plaît.

**Mme Françoise PRESSE** : Effectivement, Monsieur le Maire, nous avons discuté en commission de ce dossier. Il y a eu des interventions très riches de la part de l'opposition mais nous avons également discuté avec tous les conseils de quartiers, les co-présidents qui nous ont fait part de leurs remarques et sur la question du territoire à part l'observation de M. LAMBERT, il n'en est pas arrivé d'autres, c'est-à-dire que c'était à la satisfaction de l'ensemble des conseils de quartiers que nous répondons. Vous parlez de quartier comme Planoise ou Cras - Chaprais. Dans ces conseils de quartiers, ça ne pose pas de problème et à Planoise les conseillers de quartier ont décidé de travailler en sous-quartier, ça répond peut-être partiellement à ce que vous dites, cette organisation me paraît satisfaisante. Par ailleurs, vous n'aviez pas émis d'autres critiques ou propositions lors de la commission. J'ai sur moi le rapport de la commission, il n'a été fait part que de cette question de territoire à laquelle je vous réponds.

Pour la représentativité, il est fait la proposition que les conseillers de quartier doivent être habitants pour adhérer au conseil de quartier mais les autres acteurs de quartier sont invités régulièrement. C'est à la demande des deux co-présidents, vous savez que l'un est représentant du quartier et l'autre est désigné par le Maire, c'est un binôme qui marche bien, qui assure une forte légitimité au conseil de quartier, qui garantit un bon fonctionnement. C'est quelque chose d'assez démocratique. Le binôme est constitué de personnes de qualité tout à fait différentes donc je pense que là-dessus il y a consensus.

**Mme Françoise BRANGET** : J'aimerais dire à Mme PRESSE qu'avant qu'elle soit élue, parce qu'il y a très peu de temps qu'elle est élue, il y a tout un historique des conseils de quartiers et on les a vus fonctionner depuis 1997 et 1998, depuis l'installation. Moi j'en fais partie depuis ces dates-là et j'ai vu comment ça pouvait fonctionner. Alors l'expression démocratique, ce n'est pas toujours le cas parce que c'est souvent une assemblée informative mais pas consultative et quand on a des observations, on peut peut-être les faire remonter c'est vrai mais on n'a pas toujours la réponse et puis les questions qui sont posées sont souvent des questions subalternes. Peut-être que la nouvelle Municipalité est pleine de bonne volonté, et d'ailleurs on l'a vu.

**M. LE MAIRE** : Merci.

**Mme Françoise BRANGET :** Je le reconnais. On a eu certaines réunions pour certains aménagements, et il semblerait qu'on tienne compte des avis des habitants, on verra au démoulage. J'ai dit on verra au démoulage parce que pour le moment on a donné des avis il y a très peu de temps, on ne sait pas ce que ça donnera au bout du compte mais je dois dire que ces conseils de quartiers étaient plutôt installés comme faire valoir finalement de la Mairie mais n'étaient pas forcément accessibles aux habitants parce qu'au départ il y a eu une très grande mobilisation des habitants. J'ai vu des conseils de quartiers avec 200 personnes, je parle à l'origine, pas au renouvellement et au fil du temps il y a eu une désaffectation parce que comme rien ne fonctionnait, vous aviez des réunions à 5, 6, 10, 15 dans le meilleur des cas et vous avez certains conseils de quartiers qui ne se réunissent plus depuis un bon nombre de mois.

D'autre part, j'ajouterai que par exemple au conseil de quartier de la Boucle, on n'a jamais pu produire de documents publiables dans le BVV parce que ce que nous écrivions était censuré par la Municipalité. Cela a été ça dans BVV et également, chaque quartier avait un document qu'il pouvait distribuer, nous n'avons jamais eu la possibilité de le distribuer au centre-ville parce qu'il était censuré. De même, Madame PRESSE je suis désolée j'ai transmis un compte rendu récemment de la commission dont je fais partie, il y a quelque chose qui ne vous a pas plu et vous l'avez changé. On en reparlera à l'occasion mais ça ce n'est pas l'expression démocratique, je suis désolée.

**M. LE MAIRE :** Juste une chose, ce n'est pas du tout une critique Madame BRANGET mais je ne suis pas sûr que lorsqu'on est Conseiller Municipal, il soit bon de siéger au sein d'un conseil, mais c'est juste une remarque. Simplement je pense que quelquefois ça peut apporter un certain nombre de gênes. Mais vous faites comme vous voulez, cela ne me dérange pas.

**M. Pascal BONNET :** Je crois que chacun est libre d'apprécier et si Françoise BRANGET a fait du travail au sein du conseil de quartier, pourquoi arrêterait-elle ? Personnellement, j'ai toujours choisi de ne pas être en conseil de quartier et j'ai peut-être la même opinion que vous par rapport à cela mais je crois que chacun a le droit d'avoir son opinion.

**M. LE MAIRE :** C'est ce que j'ai dit d'ailleurs.

**M. Pascal BONNET :** Je voudrais vous dire justement pour parler de choses très concrètes, qu'il se trouve que j'ai eu dans ma boîte aux lettres professionnelle, et tous les professionnels du quartier en question ont eu un courrier en même temps, une invitation au conseil de quartier. J'aurai sans doute dans ma boîte aux lettres privée une invitation aussi au conseil de quartier de mon quartier de résidence, je n'irai ni à l'un ni à l'autre puisque je ne veux pas siéger mais j'imagine un professionnel qui reçoit une invitation dans le quartier où il travaille en fait et qui de toute façon ne pourra pas siéger mais on lui met quand même un courrier parce que c'est beaucoup trop compliqué de faire le tri, donc vous faites toutes les enveloppes. La réponse que vous lui ferez c'est qu'il pourra être éventuellement invité dans son quartier quand on aura besoin de son avis mais il ne pourra pas siéger bien qu'il ait eu dans sa boîte aux lettres une invitation. D'autre part je lis : relance du conseil de quartier, donc s'il y a relance, c'est que ça ne fonctionnait pas aussi bien que vous le dites.

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas du tout cela, c'est relance et suite parce qu'il y a un nouveau mandat.

**M. Pascal BONNET :** Je n'en suis pas sûr, moi.

**Mme Françoise PRESSE :** La relance des conseils de quartiers est prévue tous les deux ans et se fait régulièrement, donc en ce moment nous sommes dans la période où nous renouvelons les treize conseils de quartiers. Huit l'ont déjà été, cinq restent à renouveler et je dois dire qu'il y a un franc succès au niveau de ce renouvellement. Quand vous parlez de 4 ou 5 personnes, ce n'est pas le cas du tout.

**M. LE MAIRE** : Aux Chaprais, il y avait plus de 200 personnes.

**Mme Françoise PRESSE** : Ça tourne autour de 200 personnes aux réunions de renouvellement. Je n'étais pas élue précédemment mais vous non plus Madame BRANGET, je ne crois pas. En tous les cas ça fonctionne bien. A l'issue de ces renouvellements nous mettons en place un travail en commission, alors maintenant il faut effectivement attendre un peu pour voir comment ça se passe réellement mais je pense que tout ira bien.

Au niveau des documents, il est possible pour chaque conseil de quartier de fournir un document et de publier dans son quartier quelque chose de spécifique ou bien de participer au journal du quartier quand il y en a un, ça se passe déjà dans deux quartiers. Quant à la question du BVV, nous l'étudierons à nouveau dans le cadre de ce nouveau Conseil Municipal.

**M. Jean ROSSELOT** : La vision de Françoise PRESSE est forte mais idyllique. Ce que Françoise BRANGET a voulu dire, c'est qu'elle n'a peut-être pas pratiqué les conseils de quartiers avant. Personnellement moi j'en ai pratiqué un, j'ai joué le jeu à fond. Je présidais une commission qui a émis des propositions, je me rappelle elles avaient été répertoriées au nombre de 23 et on s'est vraiment rendu compte de deux choses, il y avait une censure de la Ville qui était pire que la censure «brejnevienne» (réactions) mais c'était ça ! C'était invraisemblable mais je l'ai vu et je le dis. On se lasse premièrement. Deuxièmement on s'était donné la peine de les formuler, je le répète, je lis la presse comme Marcel POCHARD, ça vous fait ricaner pourtant c'est la vérité. Si on ne peut pas le dire, à quoi on sert ?

**M. LE MAIRE** : Vous pouvez le dire et vous le dites.

**M. Jean ROSSELOT** : Je me souviens qu'on avait formulé 23 propositions dont celle, à propos du patrimoine, dont j'ai parlé tout à l'heure mais on n'a jamais eu aucune suite, probablement parce que c'était moi, mais les autres du quartier ? Le résultat c'est qu'il y avait beaucoup de monde au début et qu'il n'y a plus personne après. J'espérais que ça changerait avec ce mandat, j'attends de voir...

**M. LE MAIRE** : Monsieur ROSSELOT, les conseils de quartiers il y en a treize, moi je vais vous dire une chose parce que j'aimerais qu'on avance, Battant vous y étiez il me semble que je vous y ai aperçu, le dernier que nous avons eu à Cras - Chaprais il y avait entre 200 et 250 personnes. Pour moi c'est cela le résultat.

**M. Jean ROSSELOT** : Je vous parle de ce qui était avant, j'espère que ça va changer.

**M. LE MAIRE** : Avant était un autre jour, il faut regarder aujourd'hui. Je passe la parole à M. ROY.

**M. Jean-Claude ROY** : Je pourrais dire à Mme BRANGET que j'ai été comme vous un pionnier. J'ai commencé au conseil de mon quartier dès sa mise en place et je n'ai pas du tout la même vision que la vôtre de l'implication que j'ai eue dans ce conseil de quartier. Dès que j'ai été élu d'ailleurs j'ai démissionné parce que j'ai considéré qu'être juge et partie était au-dessus de mes forces et je n'ai pas voulu rester en tant qu'élus dans un conseil de quartier comme citoyen de mon quartier, j'ai passé le relais à d'autres personnes et je trouve que c'est mieux comme cela.

Je ne partage pas votre avis sur ce que vous appelez la démobilisation au bout d'un certain temps. Elle n'est pas à mon avis seulement motivée par une non réponse à des questions posées, c'est aussi dû et c'est humain à des gens qui viennent ou qui adhèrent tout de suite nombreux parce qu'ils entendent réellement régler leurs problèmes personnels surtout et il me semble que les conseillers de quartiers comme les élus du Conseil Municipal ont à prendre les intérêts particuliers de chacun mais à les intégrer à une réflexion et une analyse générale pour décider de l'intérêt général du quartier dans leur quartier. Je veux dire aussi qu'il y a un moyen de communication qui est offert par le service de la Politique de la Ville

qui a des correspondants, ça fonctionne très bien en aller-retour, il suffit qu'on se donne la peine de le faire et il est mis à disposition par la Ville une lettre aux habitants qu'on peut utiliser, qu'on utilise largement dans notre quartier et qui est distribuée gratuitement dans toutes les boîtes à lettres. C'est un système qui peut être utilisé pour valoriser le rôle du conseiller, le rôle du conseil de quartier et son utilité comme un outil de réflexion, d'analyse et de proposition sur les projets de la Ville et ça fonctionne dans les deux sens. Voilà le témoignage que je voulais donner qui éclaire peut-être avec une autre lunette ce que peuvent être un conseil de quartier et des conseillers de quartiers.

**M. Éric ALAUZET :** Je crois néanmoins qu'il ne faut quand même pas sous-estimer le risque d'effritement de la participation. Moi aussi j'ai été dans un conseil de quartier, le même que Jean ROSSELOT et j'ai vu quand même cela, je l'ai vécu, c'est très différent d'un conseil de quartier à l'autre mais il y a quand même ce risque d'effritement, que les gens ne viennent plus au fur et à mesure. C'est vrai que là on relance les conseils de quartiers, on est content, il y a beaucoup de monde, il y a 200 personnes mais est-ce qu'on va tenir dans la durée ? Ce n'est pas évident et c'est vrai que ce n'est pas simple. De même, il y a aussi un problème de représentativité des gens qui viennent dans ces conseils de quartiers. Je crois qu'il y a un certain nombre de pistes et il faut continuer à réfléchir sur la façon d'entretenir l'intérêt de ces conseils de quartiers pour les gens. Il y a des pistes qui doivent être mises à l'étude même si elles ne sont pas concrétisées aujourd'hui, il y a le tirage au sort qui peut permettre éventuellement une représentativité plus large. L'idée des enveloppes de quartiers, tout ça ce n'est pas facile à mettre en oeuvre et ça mérite quand même d'être expérimenté. Il y a des expériences dans d'autres villes, je crois qu'il faut continuer à y réfléchir, les choses ne s'arrêtent pas aujourd'hui.

Ce que j'ai remarqué quand même, la demande vraiment la plus fréquente, et ça je crois que vous l'aurez tous constaté dans vos conseils de quartiers, c'est de bénéficier d'une information le plus en amont possible des projets et de ce point de vue-là, la proposition qui vous est faite ce soir reprend bien cet élément-là pour essayer d'intervenir plus tôt dans la construction des projets pour que les gens puissent à la fois se les approprier et les construire aussi avec les élus.

**M. LE MAIRE :** Je suis sûr que tu donneras de bons conseils à Françoise PRESSE, vous vous voyez souvent, pour que ça ne s'effrite pas. Mais je crois que c'est vrai et là-dessus Eric a raison, il faut effectivement que l'information soit donnée très en amont car après ce n'est plus de l'information. Comme je sais que vous vous voyez souvent, vous allez pouvoir en discuter».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur ce rapport à l'unanimité, douze Conseillers s'abstenant.

*Récépissé préfectoral du 21 décembre 2001.*